



Conseil du développement industriel

Quarante-neuvième session

Vienne, 12-15 juillet 2021

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

Activités d'évaluation et de contrôle interne

Activités d'évaluation

Rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne

On trouvera dans le présent document, qui constitue une mise à jour du précédent rapport, publié sous la cote IDB.48/24, des informations sur les activités d'évaluation, conformément aux décisions IDB.44/Dec.3 et IDB.48/Dec.10.

I. Rappel

1. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne assume les fonctions de contrôle, qui comprennent les fonctions d'audit interne, d'enquête et d'évaluation. Son mandat consiste à fournir, de manière indépendante et objective, des services d'assurance, de conseil, d'enquête et d'évaluation, le but étant de donner plus de valeur, d'efficacité et d'efficacités aux opérations, au dispositif de contrôle interne, à la gestion des risques, à la gestion axée sur les résultats et à la gouvernance de l'ONUDI. Le Bureau assure également la coordination des activités du Corps commun d'inspection (CCI) et exécute les travaux de secrétariat du Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle (Comité de contrôle).
2. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne se compose de deux divisions : la Division de l'évaluation indépendante et la Division du contrôle interne.
3. La fonction d'évaluation est régie par la Charte du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne¹, la Politique d'évaluation de l'ONUDI et le Manuel de l'évaluation. Les services d'évaluation encadrent et conduisent différents types d'évaluations indépendantes au sein de l'ONUDI, en fournissent une assurance de la qualité et contrôlent la suite qu'y donne la Direction. Le Bureau veille à ce que les résultats des

¹ Circulaire du Directeur général DGB/2020/11.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



évaluations et les enseignements à tirer soient bien diffusés dans l'ensemble de l'ONUDI et auprès des parties prenantes extérieures.

4. Actuellement, quatre postes et demi d'administrateur et deux postes d'agent des services généraux, dont un de chef de la Division de l'évaluation indépendante, trois de spécialiste de l'évaluation et deux de membre du personnel d'appui, sont inscrits au budget au titre de la fonction d'évaluation du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne.

II. Réalisations essentielles en 2020

5. Cadre d'action du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne : Une étape décisive a été franchie en 2020 avec l'approbation de la Charte révisée du Bureau par le Conseil du développement industriel à sa quarante-huitième session (décision IDB.48/Dec.10). Par cette mesure, l'ONUDI a donné suite aux recommandations du CCI en faveur d'un regroupement des fonctions de contrôle et contribué à améliorer leur efficacité. Cette réalisation importante a bénéficié des contributions et des orientations précieuses du Comité de contrôle, dont les termes de référence révisés ont été approuvés par le Conseil à la même session (décision IDB.48/Dec.5). L'adjonction des fonctions d'évaluation et d'enquête au mandat du Comité de contrôle a permis de l'aligner sur les meilleures pratiques en vigueur dans le système des Nations Unies.

6. Stratégie du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne : La stratégie du Bureau pour 2020-2024, parue en février 2020, constitue un cadre de gestion et de responsabilité essentiel et un plan d'action indiquant au Bureau la marche à suivre pour donner plus de valeur à l'action menée par l'ONUDI pour réaliser ses buts et objectifs. Cette stratégie a été utilisée, comme prévu, pour l'élaboration et la mise à jour des plans de travail du Bureau, ainsi que pour le suivi des progrès accomplis et la communication d'informations à ce sujet.

III. Vue d'ensemble des travaux d'évaluation menés par le Bureau en 2020

7. En 2020, le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a révisé ses plans de travail pour les adapter au contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Il a veillé à ce que ses services d'évaluation continuent à fournir des informations factuelles au niveau stratégique et au niveau des projets.

8. Dans le plan de travail relatif à l'évaluation et le budget pour 2020 du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, tels qu'approuvés par le Conseil exécutif, un budget de 280 000 euros a été alloué à la mise en œuvre du programme d'activités du Bureau en 2020. Ces ressources ont servi à mener des évaluations stratégiques et institutionnelles, et à financer la gestion des évaluations de projets et de programmes et d'autres activités liées à l'évaluation.

9. En 2020, les évaluations stratégiques suivantes ont été menées :

a) Évaluation thématique indépendante de la fonction de définition, d'évaluation et d'approbation de l'ONUDI (terminée) ;

b) Évaluation thématique indépendante du réseau de bureaux de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI (terminée) ;

c) Synthèse thématique indépendante des évaluations indépendantes des projets de l'ONUDI sur les énergies renouvelables (terminée) ; et

d) Évaluation thématique indépendante de la Politique de l'ONUDI sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de la Stratégie de l'ONUDI concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2016-2019 (en cours d'achèvement).

10. Par ailleurs, 16 évaluations indépendantes de projets ont été encadrées, pour lesquelles une assurance de la qualité a été fournie et des rapports d'évaluation ont été publiés. Des évaluations indépendantes de projets et programmes de coopération technique sont financées au moyen des budgets respectifs desdits projets et programmes.

11. Tous les rapports issus des évaluations indépendantes menées à l'ONUDI se trouvent sur le site Web de l'Organisation (<https://www.unido.org/ressources/evaluation>).

12. En raison de la pandémie de COVID-19, la formation à l'évaluation qui avait été prévue pour contribuer au renforcement des capacités nationales d'évaluation dans les États Membres a été reportée à la seconde moitié de 2021.

13. Les services d'évaluation du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne ont prêté appui à la Direction en lui proposant des méthodes et des outils pour mener les auto-évaluations finales systématiques des programmes de pays, qui ont commencé à être mises en œuvre au titre de la responsabilité de la Direction à cet égard.

14. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a fourni des évaluations dans le cadre de plusieurs initiatives, telles que l'élaboration des principes directeurs du Programme de partenariat pays et du guide des bureaux hors Siège, et apporté des contributions aux travaux d'équipes spéciales sur l'optimisation des ressources destinées à la coopération technique, sur la budgétisation axée sur les résultats et sur les directives concernant la coopération technique.

15. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne assure qu'en 2020, il a agi de manière indépendante et objective, sans qu'aucune partie interne ou externe n'intervienne ou ne l'influence dans l'exécution de ses activités d'évaluation. Toutefois, il convient de signaler que des restrictions budgétaires ont limité sa marge de manœuvre.

Financement de l'évaluation

16. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a continué d'étudier la possibilité de créer un mécanisme de financement durable et prévisible de l'évaluation – ou un mécanisme similaire – afin de renforcer encore l'indépendance opérationnelle de la fonction d'évaluation en fusionnant les fonds alloués à l'évaluation dans l'ensemble des budgets des projets et programmes. En outre, un tel mécanisme de financement aiderait à dégager des synergies, à procéder à des évaluations des retombées, notamment pour analyser la contribution de l'ONUDI à l'action menée par les États Membres pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à accroître la capacité opérationnelle du Bureau en regroupant les budgets consacrés à l'évaluation des projets.

IV. Principales conclusions des évaluations stratégiques de 2020

17. Les conclusions de l'évaluation de la fonction de définition, d'évaluation et d'approbation de l'ONUDI montrent que cette fonction pourrait largement être renforcée pour accroître la valeur ajoutée aux projets et programmes de coopération technique de l'Organisation au cours de la procédure. Les résultats définitifs de l'évaluation ont été présentés à l'équipe spéciale chargée du cycle de coopération technique afin de contribuer à l'examen et à la conception d'une procédure améliorée. Ce rapport est paru en novembre 2020.

18. Les conclusions de l'évaluation du réseau des bureaux de promotion des investissements et de la technologie montrent que ce réseau est de plus en plus considéré comme un partenaire utile pour les États Membres de l'ONUDI. Dans le même temps, il se révèle nécessaire de mettre davantage l'accent sur les résultats et de renforcer l'approche axée sur les programmes, le suivi des résultats et l'intégration pour pouvoir dégager toutes les synergies dont le réseau est porteur. Ce rapport est paru en mars 2021.

19. La synthèse de l'examen des projets de l'ONUDI sur les énergies renouvelables, qui porte sur les rapports des évaluations indépendantes qui existent pour ces projets, a été établie au cours de la période considérée et transmise aux parties prenantes internes pour qu'elles la commentent et l'examinent. Cette synthèse, la première du genre, est conçue pour donner lieu à des conclusions et à des leçons globales qui pourront être utilisées au niveau des programmes. Ce rapport est paru en avril 2021.

V. Coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organes d'évaluation

20. Tout au long de l'année 2020, les services d'évaluation du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne ont participé activement aux travaux du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

21. Le personnel chargé de l'évaluation au sein du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a participé à l'étude conjointe menée sous l'égide des Nations Unies sur le thème « Evidence Summary on COVID-19 and Food Security » (Synthèse des données sur la COVID-19 et la sécurité alimentaire), dans le cadre du Groupe de gestion, en collaboration avec les bureaux de l'évaluation du Fonds international de développement agricole (FIDA), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM). Cette étude a consisté à examiner l'action menée par le système des Nations Unies face à la COVID-19 dans le domaine de la sécurité alimentaire ; elle présente les principales conclusions tirées dans trois domaines : la protection sociale et les services de base qui garantissent la sécurité alimentaire en temps de crise ; le relèvement économique des populations vivant dans l'insécurité alimentaire en temps de crise ; et la cohésion sociale et la résilience des populations.

22. En coopération avec l'Association internationale de l'évaluation du développement, le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a contribué à une table ronde organisée lors de la conférence mondiale de cette association, en 2020, où il a montré que des évaluations menées de manière novatrice pouvaient déboucher sur des interventions ouvrant la voie à la transformation. Cette contribution a été préparée en collaboration étroite avec les départements techniques de l'ONUDI.

23. Le personnel du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a participé, en septembre 2020, à la Semaine asiatique de l'évaluation. À cette occasion, le Directeur du Bureau et le Chef de la Division du contrôle interne ont animé une session intitulée « Theory of change – a pathway to transformational changes » (La théorie du changement : sur la voie de changements profonds) et parlé des enseignements tirés par le Bureau d'évaluations stratégiques et du recours à la théorie du changement pour améliorer la prise en main des activités et l'utilisation des résultats des évaluations.

24. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a également contribué à la septième évaluation globale (OPS-7) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en achevant 15 rapports finaux issus d'évaluations indépendantes des projets du FEM.

VI. Renforcement de la gouvernance des services d'évaluation

25. En 2020, le Conseil a adopté les termes de référence révisés du Comité de contrôle (décision IDB.48/Dec.5), par lesquels le mandat de ce dernier a été élargi pour inclure la fonction d'évaluation. Début 2021, le Comité de contrôle a commencé à donner des avis aux services d'évaluation du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne dans le cadre de la révision de la Politique d'évaluation de l'ONUDI.

VII. Perspectives

26. Un examen du plan de travail relatif à l'évaluation du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne pour 2021 a été mené, sur la base de la Stratégie du Bureau et du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, et compte tenu des mesures mises en place pour lutter contre la COVID-19. Ce plan de travail actualisé prévoit une évaluation stratégique du cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 de l'ONUDI et une évaluation thématique de la capacité de l'Organisation à contribuer à des changements en profondeur. Les évaluations menées au niveau des pays ayant été suspendues en raison de la restriction des déplacements, les deux évaluations prévues (en Chine et au Kenya) pourraient être reportées à la seconde moitié de 2021. L'évaluation du Programme de partenariat pays pour le Sénégal est également prévue pour la seconde moitié de 2021. En outre, plus de 15 évaluations finales obligatoires de projets devraient être encadrées et menées à bien en 2021, malgré la pandémie de COVID-19.

27. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne poursuivra ses réunions d'information à l'intention des États Membres afin de stimuler les échanges, de présenter les activités d'évaluation et le plan de travail actualisé, et de faire connaître les principales conclusions des évaluations stratégiques.

28. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a commencé à mettre à jour ses documents d'orientation afin de les adapter aux nouvelles politiques internes ou à leur version actualisée, aux conditions imposées par les donateurs et à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, et aux normes internationales d'évaluation, et de mettre à la disposition de ses partenaires d'évaluation et de ses clients des documents améliorés.

29. Une mission consultative conjointe menée avec les services d'audit interne et destinée à dresser le bilan des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et des connaissances que celle-ci a permis d'acquérir est en cours en 2021.

VIII. Mesure à prendre par le Conseil

30. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.